

25.11.2021 – 10:01 Uhr

Communiqué de presse : Le coronavirus fait grimper les dépenses de santé, mais pas les primes d'assurance de base

Communiqué de presse

Comparis s'exprime sur les prévisions d'automne du KOF relatives à l'évolution des dépenses de santé

Le coronavirus fait grimper les dépenses de santé, mais pas les primes d'assurance de base

Dans un rapport financé par Comparis, le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ) table sur une hausse des dépenses de santé de pas moins de 7,3 % pour 2021, soit plus du double des 3,3 % annoncés en 2020. Cette révision tient principalement à l'augmentation des dépenses de l'État et des ménages privés en lien avec le coronavirus. « La pandémie a de lourdes conséquences sur les dépenses de santé, mais elle ne conduit certainement pas à une explosion des primes d'assurance de base », déclare Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

Zurich, le 25 novembre 2021 – Le centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ) a fortement rehaussé ses prévisions d'augmentation des dépenses de santé en 2021. Dans ses « Prévisions des dépenses de santé » financées par Comparis, le centre avait prédit en 2020 une progression de 3,3 %, un chiffre réévalué à 7,3 % dans la dernière édition en date de ces prévisions publiée aujourd'hui.

Brusque accélération de la hausse en raison des dépenses COVID

Cette envolée s'explique principalement par les contributions historiques de l'État aux tests et à la vaccination dans le cadre de la pandémie, ainsi que par les fortes dépenses des ménages privés dans les tests de dépistage du coronavirus non pris en charge par la Confédération.

Sauf mauvaise surprise, le KOF estime que le montant de ces dépenses extraordinaires va fondre dans les années à venir, et que les taux de hausse des dépenses de santé vont diminuer de manière significative en 2022 et 2023 pour s'établir à 1,3 % et 1,2 % respectivement

Ainsi, le montant total des dépenses de santé devrait s'élever à 92,3 milliards de francs en 2022, et à 93,4 milliards en 2023.

« Le coronavirus ne conduit pas à une explosion des primes »

« L'étude du KOF le montre : la pandémie a de lourdes conséquences sur les dépenses de santé, mais elle ne conduit certainement pas à une explosion des primes d'assurance de base. Les caisses maladie ne couvrent qu'une partie des coûts médicaux en lien avec le coronavirus, et disposent par ailleurs de réserves suffisantes », commente Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

En outre, si les soins stationnaires destinés aux malades du coronavirus sont relativement coûteux, d'autres traitements sont moins fréquemment pratiqués. « Il n'y a toujours pas de données véritablement fiables quant aux effets sur la santé de la population consécutifs au recul d'autres examens et traitements (p. ex. du cancer) ou au report d'opérations en raison de la surcharge des hôpitaux par les malades du coronavirus », indique F. Schneuwly.

« Danger : la réduction des réserves est trop rapide et trop forte »

L'an prochain, plusieurs caisses réduiront leurs réserves, qui atteignent des niveaux élevés. Les personnes assurées bénéficieront d'une baisse des primes. « Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance maladie, ce ne serait pas la première fois qu'une réduction trop rapide et trop forte des réserves entraîne une hausse vertigineuse des primes en raison de l'augmentation des coûts dans les années suivantes », prévient F. Schneuwly.

Initiative sur les soins infirmiers, renforcement de la sécurité de l'approvisionnement : des facteurs de coûts à long terme

F. Schneuwly s'attend à ce qu'à long terme, la part des dépenses financées au titre de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) augmente davantage que les dépenses totales. « Si les soins infirmiers sont renforcés – comme l'initiative et le contre-projet indirect le demandent – les coûts augmenteront », affirme l'expert Assurance maladie.

Selon lui, la prise en charge des séances de psychothérapie sur prescription médicale à compter du 1er juillet 2022 entraînera également des coûts supplémentaires, mais au vu de la multiplication des cas de souffrance psychique, tendance qui précède la pandémie, il reste urgent de faciliter l'accès à la psychothérapie. « Le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux n'est pas sans incidence sur les coûts », déclare F. Schneuwly.

De la fixation des coûts au rapport qualité-prix

Pour l'expert, ces exemples montrent que la politique fédérale de santé doit rompre avec la fixation des coûts pour se recentrer sur l'utilité des soins médicaux, voire leur rapport qualité-prix. Il est d'avis que seules les mesures qui rattachent le remboursement des services médicaux assurés à la réussite du traitement plutôt qu'à leur quantité ont un effet de réduction des

coûts.

« Surtout quand on considère que les thérapies sont de plus en plus coûteuses et individualisées, il faut nous départir de l'idée de tarifs et de prix fixes associés aux examens et traitements onéreux quel que soit leur effet individuel », explique F. Schneuwly.

Il est d'autant plus essentiel de changer de paradigme que les mesures visant à freiner la hausse des coûts – dont le premier volet a déjà été introduit par la Confédération, et le deuxième, qui vise la mise en place d'un premier point de contact obligatoire pour toutes les personnes assurées, est en phase de discussion – n'atteignent pas leur objectif. « En réalité, ces mesures contribuent surtout à faire augmenter les frais administratifs du personnel de santé, des caisses maladie et des autorités sanitaires fédérales et cantonales », affirme l'expert Comparis.

Quiconque souhaite ancrer des objectifs en matière de coûts ou toute autre forme de rationnement dans la LAMal devrait avoir l'honnêteté de limiter la couverture d'assurance individuelle, poursuit-il. « Il est préférable d'éviter les prestations médicales inutiles et de mauvaise qualité grâce à des exigences claires sur leur efficacité, leur adéquation et leur caractère économique ainsi qu'à une transparence accrue dans les conventions tarifaires passées entre les assureurs et les fournisseurs de prestations », estime F. Schneuwly.

Le comparateur sur Internet comparis.ch finance les prévisions du KOF relatives aux dépenses de santé. L'Office fédéral de la statistique ne publiant les dépenses de santé qu'avec un décalage de deux ans, les prévisions du KOF sont particulièrement utiles, notamment pour estimer l'évolution des primes maladie.

Pour plus d'informations :

Felix Schneuwly
Expert Assurance maladie
Portable : 079 600 19 12
E-Mail: felix.schneuwly@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui quelque 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100881801> abgerufen werden.